

37 - Relations Internationales - Semaine de la Solidarité internationale et locale - Attribution de subventions

Mme l'Adjointe JOLY, Rapporteur : Semaine nationale de sensibilisation au service des droits humains, la Semaine de la Solidarité internationale se déroulera à Besançon du 12 au 20 novembre 2016. Elle est coordonnée au niveau local par l'Association RéCiDev.

Son but est d'éveiller la conscience des citoyens, par des actions d'éducation à la solidarité.

Cette année, le thème régional choisi est «A la rencontre de l'autre», un autre regard sur les migrations et la solidarité ici et ailleurs.

La manifestation proposera aux Bisontins des actions favorisant une ouverture et une meilleure compréhension des enjeux locaux et internationaux liés aux migrations, en associant différents partenaires associatifs qui, chacun avec leur sensibilité et leur spécificité, apporteront un regard différent sur la thématique retenue cette année.

Le programme 2016 proposera ainsi des animations grand public, une conférence, des expositions et la projection d'un film suivi d'un débat.

La Ville apporte un soutien logistique à la manifestation, notamment en matière de communication (affiche et programmes, BVV, etc.), ainsi qu'une aide financière aux associations pour leur participation à la Semaine de la Solidarité Internationale et Locale.

Dans ce cadre, la Ville de Besançon est sollicitée pour soutenir les associations suivantes :

SSI 2016 - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Nom de l'Association	Projet	Public ciblé	Partenaires	Montant total de l'action	Subvention sollicitée	Montant proposé par la VDB
Collectif de la Fête de la Diversité représenté par la Ligue des Droits de l'Homme (LDH)	Fête de la diversité pour mettre à l'honneur les cultures du monde présentes à Besançon et présenter des actions de solidarité internationale et de développement menées dans différents pays du monde Programme : Repas, spectacle de musique, danses, chants, mode, témoignages. <i>Dimanche 19 nov. de 12 h à 17 h au Grand Kursaal</i>	Tout public de Besançon et du Grand Besançon	Récidev	7 650 €	1 000 €	1 000 €
Palestine Amitié	«Une bouteille à la mer», film israélo-franco-québécois de Thierry Binisti, qui tente de montrer qu'au-delà des appartenances à un camp ou un autre, un dialogue est possible, voire souhaitable. Le débat qui suivra le film apportera un témoignage vivant à cette thèse. <i>Mercredi 16 nov. à 20 h au FJT Les Oiseaux - 48, rue des Cras</i>	Tout public mais particulièrement un public jeune, pas très au fait du conflit israélo-palestinien		800 €	250 €	250 €
Miroirs de femmes	Rencontre et échanges intergénérationnels autour de la solidarité internationale avec les élèves du Lycée Pierre-Adrien Pâris. Le but est, à travers ces rencontres, de sensibiliser les jeunes aux enjeux du développement et de l'ouverture à l'international, ainsi qu'aux différences culturelles.	Elèves du Lycée P.A. Pâris	Lycée P.A. Pâris	1 200 €	400 €	400 €
Afriq'Energies	La création d'un mur de la solidarité, des interventions sur les cultures du monde et sur les migrants, un spectacle... sont autant d'actions menées par l'association pour sensibiliser les élèves du Lycée P.A. Pâris à l'ouverture aux autres.	Elèves du Lycée P.A. Pâris	Miroirs de femmes, ESN, Cimade	900 €	200 €	200 €
RÉCiDev	Coordination du collectif bisontin pour les actions menées dans le cadre de la Semaine de la Solidarité Internationale. Ces actions vont tourner autour des questions de la relation à l'autre, des solidarités qui existent entre celui/celle qui est différent, des migrations et du vivre ensemble.	Le public des associations participant à la SSI		1 089 €	700 €	700 €
				Total	2 550 €	2 550 €

En cas d'accord, la somme totale, soit 2 550 €, sera prélevée sur la ligne 65.048/6574. 005023 CS 00290.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'attribution des subventions suivantes :

- 1 000 € au Collectif de la Fête de la Diversité représenté par la Ligue des Droits de l'Homme,
- 250 € à l'Association Palestine-Amitié,
- 400 € à l'Association Miroirs de Femmes,
- 200 € à l'Association Afriq'Energies,
- 700 € à l'Association RéCiDev.

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? 3. Des abstentions ? C'est adopté.

Mme Solange JOLY : Je profite de ce rapport pour faire un petit cavalier sur l'intervention que je voulais faire en début de séance concernant les familles qui dorment dans la rue actuellement.

Toute personne à la rue quelle que soit son origine et sa régularité en France doit pouvoir bénéficier, si elle le souhaite, d'une prise en charge inconditionnelle et immédiate dans une structure d'urgence. Ce principe figure dans le Code de l'action sociale et des familles qui régit l'accueil et la prise en charge dans les structures d'urgence. Nous ne pouvons pas, actuellement, nous retrancher derrière les compétences de chaque institution lorsqu'il s'agit d'enfants de 2 à 3 ans, 7 ans, 11 ans et une femme enceinte, qui dorment dans la rue ici à Besançon. Nous, élus communistes, demandons que la communauté locale, départementale et la Préfecture mettent en place une cellule d'urgence afin d'abriter les familles et les personnes seules qui dorment dehors sur la ville, afin d'accueillir dignement des êtres humains qui ne doivent pas rester dans la rue. Nous ne pouvons pas accepter cela dans notre ville. C'est le sens de la lettre ouverte que nous avons transmise au Département, à la Préfecture et à M. le Maire il y a plus d'un mois.

Nous remercions les associations qui font le maximum pour humaniser l'arrivée de ces familles qui attendent que la Préfecture leur donne un abri.

Les élus locaux se doivent de demander au Préfet et au Département de trouver une solution d'urgence pour ces personnes. Merci.

M. LE MAIRE : Nous sommes très attentifs à tout cela. Avec Danielle DARD nous en parlons très souvent. Il y a effectivement le problème de ces personnes qui sont là, c'est de la responsabilité de l'État. Et il y a des rapports quasi journaliers entre nos Services et les Services de l'État pour trouver, effectivement, des solutions par rapport à tout cela. C'est la compétence de l'État mais nous sommes là. Lorsqu'il a fallu accueillir des réfugiés syriens, vous savez qu'en très peu de temps, effectivement, nous avons organisé ce qu'il fallait.

Mme Solange JOLY : Là, en ce moment, les enfants sont dans la rue.

M. LE MAIRE : Je crois que là aussi, nous sommes en lien avec l'État, tu peux en dire un mot si tu le souhaites, et effectivement l'État trouvera des solutions. Nous ne souhaitons pas que des personnes, pas uniquement des enfants, dorment dans la rue, ce n'est pas la tradition de Besançon.

Mme Solange JOLY : Ça fait plusieurs jours qu'ils sont dans la rue.

M. Thibaut BIZE : J'en profite, pendant que nous avons un sujet sur la Solidarité internationale -je serai très rapide- pour exprimer notre solidarité envers les députés élus, comme nous, en Turquie qui sont emprisonnés et auprès desquels j'étais il y a à peine un an lors des élections législatives turques. Je voulais exprimer un mot de solidarité envers eux, y compris ceux que j'ai pu rencontrer et malheureusement le silence de la France et de l'Union Européenne me laisse de glace face à la mise en place d'une telle dictature.

M. LE MAIRE : Je m'associe totalement à cet appel. Effectivement, ce qui est en train de se passer là-bas, en Turquie, est très inquiétant.

M. Philippe MOUGIN : Je suis complètement en phase avec Mme JOLY en ce qui concerne les gens sans abri d'une part, et 323 c'est le nombre de personnes sans abri qui sont mortes. Donc évidemment, nous ne pouvons qu'être d'accord avec elle.

Nous avons quand même une divergence fondamentale, c'est en ce qui concerne l'immigration. Je dénonce ici l'incompétence d'un gouvernement. Face à l'urgence, il prend des décisions ineptes dont les conséquences retombent une nouvelle fois à la charge de nos concitoyens, y compris dans notre région. Ça devient une habitude vous me direz. Nous l'avons vu récemment avec les activités extra-scolaires, avec la fusion des Régions toujours à la charge des mêmes. C'est une politique de défausse facile, d'ailleurs, il y en a beaucoup ici qui étaient d'accord sur ce fait.

M. LE MAIRE : Attendez.

M. Philippe MOUGIN : C'est une réponse à Mme JOLY, puisque nous parlons de la Turquie, j'aimerais bien qu'on parle au niveau national. Je reste en France, je ne pars pas en Turquie. Je parle de la France et je parle de Besançon. Je vais parler de Besançon...

M. LE MAIRE : Vous avez déposé une motion, vous vous exprimerez à ce sujet-là.

M. Philippe MOUGIN : La motion, justement, elle en fait partie, c'est la conclusion. Cette fois-ci, moi, je peux parler du saupoudrage des migrants qui est fait, justement, toujours au détriment des communes et des départements qui sont toujours là pour payer et des habitants et du contribuable. Ça concerne quand même bien les Bisontins, les Doubistes en particulier.

M. LE MAIRE : Terminez votre réponse.

M. Philippe MOUGIN : La question que je me pose avant tout, c'est n'avons-nous pas assez de pauvreté et de précarité chez nous ?

M. LE MAIRE : Attendez, je vous arrête, vous êtes en train de rentrer dans un discours politique, ce n'est pas le lieu. Vous parlez de Besançon ; vous entrez dans un discours politique. Vous terminez Monsieur MOUGIN. Nous sommes là sur une semaine de la Solidarité internationale et locale, une attribution de subvention. Je suis désolé, vous n'êtes pas dans le sujet.

Il y a deux solutions : ou vous terminez ou je coupe la parole, je mets au vote et nous passons au sujet suivant.

Je vous redonne la parole pour que vous terminiez. Vous avez déposé une motion qui est, à mon avis, à la limite du pénal, dans les termes que vous employez. En fait, la technique Front National n'est pas de faire une motion locale, c'est du copier-coller de ce qui est fait au niveau national et on le balance partout.

Monsieur MOUGIN, maintenant vous terminez ou je vous coupe la parole parce que vous n'êtes pas dans le sujet. Je n'ai pas l'intention jusqu'à la fin de mon mandat de me laisser dévier des ordres du jour, que chacun ici se le dise, pour tout le monde d'ailleurs ! Maintenant, vous terminez et vous avez une motion et nous en parlerons tout à l'heure. Alors terminez.

M. Philippe MOUGIN : Justement pour en terminer, ça concerne bien Besançon. Un des élus de la majorité au dernier Conseil Municipal évoquait qu'un jeune sur trois à Besançon était dans un état de pauvreté, sans parler de l'état de précarité de nos anciens. Je pense qu'avant de parler d'immigration, même si elle est légale, quand c'est trop c'est trop. D'ailleurs nos camarades, nos collègues élus Républicains l'avaient exposé déjà en novembre.

M. LE MAIRE : Camarades ?

M. Philippe MOUGIN : Excusez-moi, en gendarmerie, on dit toujours «camarade». On peut être camarade même si nous n'avons pas les mêmes positions. Vous savez, je ne suis pas sectaire, j'ai des amis de tout bord et de toute étiquette.

M. LE MAIRE : Ah non, ça se saurait si vous étiez sectaire.

Je vous remercie et je mets donc ce rapport au vote. Des oppositions, des abstentions ? 3 oppositions».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable (2 contre) de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (3 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme VIGNOT n'a pas pris part au vote.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 51

Contre : 3

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 16 novembre 2016.